

Macron prive les chômeurs de 3,4 milliards d'euros : une ignominie !

3,4 milliards d'euros : c'est le montant des sommes que le gouvernement a décidé de couper dans le régime d'indemnisation des chômeurs sur la période 2020-2021.

Comment ?

A partir du 1^{er} novembre 2019, il faudra avoir travaillé 6 mois sur une période de 24 mois (contre 4 mois sur une période de 28 mois auparavant) pour bénéficier d'une indemnisation. 100 000 chômeurs vont ainsi être privés d'indemnisation ! 300 000 autres vont voir la durée de leur droit au chômage diminuer.

A partir du 1^{er} avril 2020, les règles de calcul du montant de l'allocation sont modifiées. Jusqu'à présent, la base du calcul reposait sur la moyenne des salaires touchés les jours travaillés par un salarié pendant un an. Désormais, la base du calcul reposera sur le revenu mensuel moyen du salarié, qu'il ait travaillé ou non, et sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans.

En moyenne, **l'allocation va ainsi passer de 905 à 708 euros.** 850 000 personnes sont concernées !

Concrètement :

- Nadia a travaillé un mois sur deux pendant deux ans. Elle était payée 1 425 euros par mois travaillé. Son allocation chômage passera de 1 065 euros à 705 euros !
- Daniel a travaillé deux mois puis a été au chômage pendant 18 mois, puis a retravaillé quatre mois. Il était payé au SMIC. Son allocation chômage passera de 936 euros à 282 euros !

C'est un véritable désastre social infligé par le gouvernement Macron aux jeunes et aux plus précaires.

Retrait de ces mesures !

Retour à une assurance chômage basée exclusivement sur le salaire différé !

Lisez toutes les informations concernant les conséquences de la politique du gouvernement pour les chômeurs dans *La Tribune des travailleurs*.
Prenez contact avec le POID.

☐ Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant démocratique.

Nom, prénom :

Adresse :

A retourner à : poidemocratique@orange.fr

ou à POID, 67 avenue Faidherbe, 93100 Montreuil.